

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>27</i>
<i>Présents :</i>	<i>24</i>
<i>Représentés :</i>	<i>3</i>
<i>Absents :</i>	<i>0</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>27</i>

## **Séance publique du 09 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 09 avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 03 avril, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mme Danièle KAYA-VAUR.

Mmes Delphine CATHALA, Ghislaine CRAYSSAC, Michèle DURAND-BAUDRAN, Mireille FERRY, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Laëtitia LACIPIERE, Marie-Claire LANDES, Sylvie LOPEZ, Magali POQUET, Francine TEISSIER.

Mrs Yannick BERTHOMIEU, Patrick DURAND, Sébastien FABRE, Jean GARGUILLO, Yannick GLANDUS, Charles HEENDRICKXEN, Marc HENRY-VIEL, Damien LAURENT, Alexandre MAZARS, Philippe PANIS, Dominique ROMULUS, Maurice TEULIER, Martial VIALARET.

### **Absents-excuses**

M. Jean BRIDET représenté par Mme Sylvie LOPEZ  
Mme Marie-Thérèse PUECH RICARD représentée par M. Philippe PANIS  
Mme Julie SOURRIBES représentée par M. Damien LAURENT

### **Absents :**

**Secrétaire de séance** : M. Maurice TEULIER

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° DL20260413**

### **PROPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

**Vu** le Code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

**Vu** le décret n° 2026-8 du 8 janvier 2026 modifiant les dispositions relatives à la commission de contrôle des listes électorales ;

**Considérant** que la commission de contrôle des listes électorales est instituée de droit dans chaque commune ;

**Considérant** qu'il appartient au conseil municipal de proposer une liste de conseillers municipaux appelés à siéger au sein de cette commission ;

**Considérant** que la commune compte plus de 1 000 habitants et que deux listes ont obtenu des sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal ;

**Considérant** que, dans ce cas, la commission de contrôle est composée de cinq membres, dont trois appartenant à la liste majoritaire et deux à la liste minoritaire;

La commission de contrôle des listes électorales est une instance locale chargée de veiller à la régularité des inscriptions et des radiations sur les listes électorales. Sa composition est encadrée par la loi afin de garantir la neutralité et l'impartialité du processus électoral. Sa composition diffère en fonction du nombre d'habitants de la commune.

Il est proposé à Madame la Préfète la désignation des conseillers municipaux suivants pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales :

Représentants de la liste majoritaire :

Mme Françoise GALEOTE  
M. Jean GARGUILLO  
Mme Marie-Claire LANDES

Représentants de la liste minoritaire

Mme Michèle DURAND-BAUDRAN  
Mme Marie-Thérèse PUECH-RICARD

Il est précisé que les conseillers municipaux proposés ne sont ni maire, ni adjoints, ni titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales.

Où l'exposé du Maire, rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

- **De proposer** la désignation des conseillers municipaux tels que cités ci-dessus pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
**Danièle KAYA-VAUR**



Le secrétaire de séance,  
**Maurice TEULIER**



Délibération certifiée exécutoire par :	10 AVR. 2026
- Sa transmission en Préfecture le :	
- Sa publication :	
o Affichée le :	10 AVR. 2026
o Retirée le :	